

COMPTEURS LINKY : FAUT-IL S'EN INQUIÉTER ?

GRAND ANGLE - DÉPLOIEMENT DEPUIS DÉCEMBRE DU COMPTEUR INTELLIGENT D'ERDF. GAZPAR DOIT SUIVRE. FAUT-IL AVOIR PEUR DES COMPTEURS DITS INTELLIGENTS ?

Il est beau, et il est intelligent. Linky, le premier des compteurs communicants installés en France conformément à la directive européenne a, a priori, tout pour plaire. Sa caractéristique : il envoie des données (et reçoit des ordres) à tout moment, sans intervention humaine, par de nouveaux dispositifs utilisant des concentrateurs et les antennes relais téléphoniques. Ce qui permet d'accéder aux informations de consommation en instantané. Plus besoin d'agent pour assurer les relevés. Pourtant, Linky ne fait pas l'unanimité.

24/04/2016 à 05:02 , actualisé le 23/04/2016 à 22:04Vu 2063 fois



Larnod est la première commune comtoise à avoir dit « non » à Linky mais aussi aux trois autres compteurs communicants susceptibles d'arriver dans les années à venir. Le maire, Hugues Trudet, et son conseil ont adopté à l'unanimité une délibération contre Linky (électricité), Gazpar (gaz) et les compteurs d'eau « intelligents » le 22 janvier dernier. « Mieux vaut se hasarder à refuser le développement des nouvelles technologies, qu'à les mettre en œuvre sans avoir préalablement mesuré leurs effets sur la santé humaine », résume-t-il. Le maire de ce village de 630 habitants, situé près de Besançon, avait été alerté par plusieurs habitants inquiets des risques potentiels, « sanitaires, économiques, techniques, écologiques et sécuritaires ». Larnod a choisi d'adopter le principe de précaution après l'exposé d'un expert indépendant, Jean-Marie Dollat, conseiller en habitat. La raison principale : « Le souci de protection des habitants, à commencer par celle des enfants ». Fin mars, Devecey, près de Besançon, a également voté contre l'installation de Linky, « après étude des avantages et inconvénients », par dix voix et quatre abstentions.

Inquiétudes dans le Territoire de Belfort

Dans le Territoire de Belfort, le président de France Nature Environnement 90, Gérard Groubatch, vient d'adresser un courrier aux 102 maires afin de les inciter à rejeter l'installation de ces nouveaux compteurs. Il anticipe ainsi le déploiement prévu dès 2018 dans le département. Les arguments avancés sont identiques. Il s'appuie sur les travaux du réseau santé du bureau national de son association, ainsi que sur les appels de diverses associations dénonçant le caractère « intrusif » de ces nouveaux compteurs.

« S'ils sont installés, les compteurs communicants émettront des ondes électromagnétiques que les fournisseurs d'énergie présentent comme anodines, ce qui est fortement contesté par diverses associations comme France Nature Environnement, Robin des Toits, Priartem, le CRIIREM », alerte Gérard Groubatch. « Qui plus est, pour exploiter les fonctions des compteurs communicants, ErDF injecte des signaux dans le circuit électrique des habitations par la technologie Courant Porteur en Ligne. Or, les câbles des habitations n'ont pas été prévus pour cela, ils ne sont pas blindés, et de fait, le CPL génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et particulièrement celle des enfants car ils sont plus vulnérables face aux risques causés par ces technologies », poursuit Gérard Groubatch.

La grogne sourde, sans être très manifeste. À ErDF, la situation semble totalement maîtrisée. Le déploiement de Linky était lancé en décembre dans la région, à Besançon pour commencer. 650 compteurs ont été remplacés dans les premières semaines, quartier par quartier. « Nous sortirons de Besançon en 2017 pour équiper les 72 communes environnantes » explique Emmanuel Laderrière, directeur pour le nord Franche-Comté et l'Alsace. « Linky arrivera à Montbéliard en 2018, et à Belfort à partir de fin 2018. » Pour un déploiement progressivement effectué en zones rurales et reculées d'ici fin 2021.

Les communes, propriétaires des compteurs, ont-elles le droit de refuser ? « En cas d'opposition des municipalités, la loi sera requise, mais nous préférons le dialogue comme le veut notre culture », rappelle Emmanuel Laderrière, tout en replaçant le déploiement dans son contexte : une directive européenne de 2009 prescrit que 80 % des compteurs électriques soient communicants d'ici 2020 et l'État français a voté une loi en 2012 imposant le renouvellement de 100 % des clients. La France s'est donc positionnée au-delà des recommandations de l'Europe.

L'amende, initialement envisagée par le gouvernement au nom de la transition énergétique, de l'ordre de 1 500 euros, a été abandonnée grâce à la mobilisation des associations. « Linky est la première brique permettant d'adapter production et consommation », explique Emmanuel Laderrière. Car l'électricité ne se stocke pas : dans l'optique du développement des énergies nouvelles, Linky permet de connaître les ruptures d'équilibre en temps réel. Il est donc le premier outil d'un système de distribution « intelligent », à l'échelle de l'Europe, supposé mieux gérer l'énergie de tout type : solaire, éolienne, hydroélectrique, etc.

Faut-il craindre ces nouvelles ondes électromagnétiques arrivant sur le réseau et multipliées par le nombre de compteurs (eau, gaz, électricité) ? « Le niveau des ondes émises par Linky est 1 200 fois inférieur à celui d'un fer à repasser et 150 fois inférieur à celui d'une ampoule basse consommation », reprend le directeur d'ErDF, se référant aux mesures émises par l'Agence nationale des fréquences (ANFR). Le rayonnement a été évalué à 0,1 volt par mètre. Quant aux signaux envoyés dans le circuit électrique par Courant Porteur de Ligne (CPL), cette technologie existe déjà, envoyant le signal des heures creuses et des heures pleines.

Un niveau de sécurité égal à celui des banques et de l'armée

« Les informations collectées par Linky auront le poids d'un SMS et remonteront une fois dans la nuit, entre minuit et six heures du matin, en moins d'une seconde », explique le spécialiste. Elles arriveront à un concentrateur, nouvel outil installé dans les transformateurs actuels. L'information sera alors relayée par réseau télécoms (antennes relais actuelles) à l'Agence de supervision. L'argumentaire technologique est sans défaut. « La CNIL a exigé un niveau de sécurité égal à celui des banques et de l'armée » ajoute encore Emmanuel Laderrière : les données cryptées devraient être sûres.

En Allemagne, le déploiement a bel et bien été suspendu en février 2015, mais pour des raisons financières. L'installation du compteur électrique intelligent y est sélective, réduite aux entreprises consommant plus de 6 000 kW/h par an. En France, la taille du marché, géré par ErDF seul, permet un déploiement généralisé car rentable. Notre région, à elle seule, représente 656 000 clients.

L'opposition en France repose essentiellement sur des arguments de santé, et de liberté. « La loi dite Abeille interdit le wi-fi dans les crèches depuis le 9 février 2015 », rappelle le maire de Larnod. Depuis le 31 mai 2011, relève-t-il, « l'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe cancérogènes possibles (Groupe 2B) les rayonnements issus de la téléphonie mobile, du wi-fi, du CPL, etc. » Or, le gouvernement ne s'est pas positionné sur ces questions, les experts rendant des rapports contradictoires. Les associations, de leur côté, redoutent davantage de troubles tels que migraines, insomnies, électrosensibilité, difficiles à identifier et à quantifier. L'accumulation des sources pourrait potentialiser les risques.

Gérard Groubatch, spécialiste de l'ingénierie et du bâtiment à la retraite, cible « une technologie radiative et intrusive ». « Pourquoi remplacer nos bons vieux compteurs mécaniques ? Des ondes, on en a bien assez à la maison », résume-t-il. « Linky pose aussi des problèmes d'assurance, car aucune compagnie n'accepte de couvrir les risques électromagnétiques », avance le président de France Nature Environnement. Sa fédération d'associations représente 500 adhérents dans le Nord Franche-Comté. Il compte sur les maires pour

participer à la protection de la santé du citoyen, comme l'ont déjà fait près de 80 conseils municipaux en France à la suite de la première délibération de Saint-Macaire, en Gironde.

Sur le net, une cyberaction, la 775, a été mise en ligne le 18 décembre 2015 par Robin des Toits, recueillant 10 000 signatures. Priartem appelle à renforcer la fronde et attend le rapport commandé à l'Anses, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Au final, deux points de vue s'opposent : la vision économique, et la vision sanitaire s'appuyant sur le principe de précaution. L'Association des maires de France a saisi le Premier ministre pour demander de « fournir aux habitants inquiets, de manière objective et transparente, les réponses qu'ils attendent. » Une démarche de bon sens.

Le calendrier de déploiement de Linky est disponible par internet sur www.erdf.fr/linky-bientot-chez-vous

Christine RONDOT